

ANNEXE II b

Règlement d'examen

Spécialité <i>BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION</i> du BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
		Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 : Épreuve scientifique			6						
Sous-épreuve E11 : génie industriel		U11	3	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques et sciences physiques		U12	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Travaux pratiques de sciences physiques		U13	1	CCF		Ponctuel pratique	45min	CCF	
E2 : Technologie des bio-industries		U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			10						
Sous-épreuve E31 : Soutenance du rapport de stage prenant en compte l'économie-gestion		U31	4	CCF		Ponctuel pratique	30min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Conduite d'une fabrication		U32	4	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : contrôle et connaissance des produits		U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante		U4	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie			5						
Sous épreuve E51 : Français		U51	3	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire et géographie		U52	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h		
E6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués (Education socio-culturelle pour l'enseignement agricole)		U6	1	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive		U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (1) Langue vivante		UF1		Ponctuel oral	20min	Ponctuel oral	20min	Ponctuel oral	20min

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention